



Caen



ouest-france.fr du 3 juillet 2024



Quotidien Ouest-France du 4 juillet 2024



418 mots

# 911

Caenpus. Tout au long de leur cursus, les étudiants de l'Université de Caen en situation de handicap ou rencontrant des problèmes de santé sont accompagnés par le Service de santé étudiante.

Trois questions à...

**Hélène Bouraïma-Lelong**, vice-présidente de la Commission formation et de la vie étudiante à l'Université de Caen.

En quoi l'université est-elle attachée à la question du handicap ?

L'Université de Caen est attachée à la réussite de l'ensemble de ses étudiants, y compris ceux en situation de handicap. Près de 900 étudiants de profils très divers ont bénéficié cette année d'un accompagnement personnalisé.

Pour les personnes atteintes de déficiences visuelles par exemple, il est possible de disposer d'une aide à la récupération des cours, d'un soutien pédagogique individuel, d'une adaptation de documents (format A3 ou texte en braille), d'un temps de composition majoré ou de l'utilisation d'un ordinateur lors des épreuves.

L'inclusion des personnes en situation de handicap, qu'elle soit temporaire ou permanente, est un élément fort de notre politique.

Comment bénéficier d'aménagements ?

Si un étudiant souhaite bénéficier d'aménagements pendant son année universitaire, il doit impérativement réaliser une demande d'aménagements d'études et/ou d'examens en prenant contact avec le Service de santé étudiante (SSE).

Qu'il soit bénéficiaire ou non d'un dossier de la MDPH (Maison départementale des personnes en situation de handicap), un médecin universitaire le recevra au cours d'une consultation médicale afin d'évaluer sa situation.

Une commission statuera ensuite son dossier avant d'émettre un avis d'aménagement. La mise en place des aménagements est assurée par le Relais handicap santé.

Souhaitez vous améliorer la procédure ?

Face à l'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap et face à leur diversité, nous avons lancé cette année un vaste projet qui consiste à renforcer la politique inclusive de l'établissement.

Pour mieux sensibiliser les professionnels (administratifs, enseignants, ou pédagogiques) à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants, pour améliorer les différentes formations et leur accessibilité, plusieurs groupes de travail ont été organisés auprès des professionnels de santé, des chercheurs, et des étudiants bénéficiaires.

Le projet est toujours en cours mais nous espérons apporter quelques améliorations d'ici l'année prochaine.

**Service de santé étudiante (SSE)**, 47, avenue de Bruxelles, 14032 Caen, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Contacts : 02 31 56 52 30 ou [sse.secretariat@unicaen.fr](mailto:sse.secretariat@unicaen.fr).

C'est le nombre d'étudiants de l'Université de Caen ont bénéficié, au cours de l'année 2023-2024 et en raison de leur handicap, d'aménagements universitaires grâce au Service de santé étudiante.

Propos recueillis par Mélia HUMBERT.



Hélène Bouraïma-Lelong, vice-présidente de la Commission formation et de la vie étudiante. Ouest-France